



Arrêté
fixant la composition du jury des concours
externe, interne et troisième concours
pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal
de 2ème classe de chancellerie
au titre de l'année 2026

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-342 du 14 avril 2008 relatif à l'appellation du corps des adjoints administratifs et à l'appellation du corps des adjoints techniques du ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-491 du 21 mai 2019 instituant un troisième concours d'accès à certains corps de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et portant diverses dispositions relatives au recrutement des adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2024 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie,

Arrête

Art. 1^{er} – M. Jean Claude TRIBOLET, administrateur de l'Etat du deuxième grade à la retraite, est désigné en qualité de président du jury des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie au titre de l'année 2026.

Art. 2 – Sont nommés membres du jury :

M. Alexandre AFFRE, secrétaire des systèmes d'information et de communication de 2ème classe,
Mme Françoise AUBURTIN-NAVARO, secrétaire des affaires étrangères,
M. Geoffrey CHAUVIN, secrétaire de chancellerie,
Mme Marie-Pierre DELBOSC, secrétaire des affaires étrangères,
Mme Sylvie GUEDAH, adjointe administrative principale de 1ère classe de chancellerie,
M. Fabrice SCHERER, secrétaire des systèmes d'information et de communication de 2ème classe,
Mme Pascale TREMEN, adjointe administrative principale de 1ère classe de chancellerie,
Mme Wassila ZOUAG, secrétaire de chancellerie.

Art. 3 – En cas d'empêchement de M. Jean Claude TRIBOLET, les fonctions de président du jury seront assurées par Mme Françoise AUBURTIN-NAVARO pour le concours interne et le troisième concours, et par Mme Marie-Pierre DELBOSC pour le concours externe.

Art. 4 – Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 juin 2025

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,
pour le directeur général de l'administration et de la modernisation,
pour le directeur des ressources humaines,
pour la sous-directrice de l'attractivité et des recrutements,
la cheffe du bureau des concours et examens professionnels

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' with a horizontal line extending to the left.

Marie BÉLOU-AFFRE